

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie

le 24 avril 2024, 18 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caisseouestdelamauricie

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023;
- adopter une modification au Règlement intérieur de la Caisse;
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour;
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes).



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes);

Modifications au Règlement intérieur de la Caisse

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à :

- modifier l'annexe « A » « Conseil d'administration », option « B », de façon à abroger et abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration;

Cette modification prendra effet immédiatement après la levée de cette assemblée générale annuelle.

Les membres peuvent obtenir une copie de la modification proposée en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élection au conseil d'administration

5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 1 poste pour le groupe de Saint-Alexis-des-Monts;
- 1 poste pour le groupe de Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Boniface;
- 1 poste pour le groupe de Saint-Étienne-des-Grès;
- 1 poste pour le groupe de Saint-Thomas-de-Caxton;
- 1 poste pour le groupe de Sainte-Ursule.

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le dimanche 4 février 2024 à 23 h 59.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Groupe de Saint-Alexis-des-Monts	Groupe de Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Boniface	Groupe de Saint-Étienne-des-Grès	Groupe de Saint-Thomas-de-Caxton	Groupe de Sainte-Ursule
GRENIER, Danny	Aucune candidature	FORTIN, Martine	Aucune candidature	BASTIEN, Céline
Élu par acclamation		Élu par acclamation		Élu par acclamation

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant : www.desjardins.com/caisseouestdelamauricie ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site Internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale annuelle et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 4 avril 2024

Jean Boisvert, secrétaire